



LA TRANSPARENCE

Publication mensuelle de l'Observatoire de la Dépense Publique

Numéro spécial de Mars-Avril 2019



RDC : Ce qu'il faut retenir de l'exécution du budget au premier trimestre 2019 p. 4

Croissance pro-pauvre, dépenses publiques pro-pauvres et développement humain : où en est la RDC ? p. 5-6

SOMMAIRE

La Transparence

Publication mensuelle éditée par l'Observatoire de la Dépense Publique, ODEP
10^{ème} Rue, n°334, Limete, Quartier Industriel
Kinshasa/Rép.Dém. du Congo
E-mail: odeprdc.platfome@gmail.com
www.odeprdc.org

Editeur responsable:
Observatoire de la Dépense Publique

Président du Conseil d'Administration:
Florimond MUTEBA TSHITENGE

Directeur de Publication:
Florimond MUTEBA TSHITENGE

Secrétaire de Rédaction
Jacques KATSHELEWA

Rédacteur en Chef
Valery MADIANGA

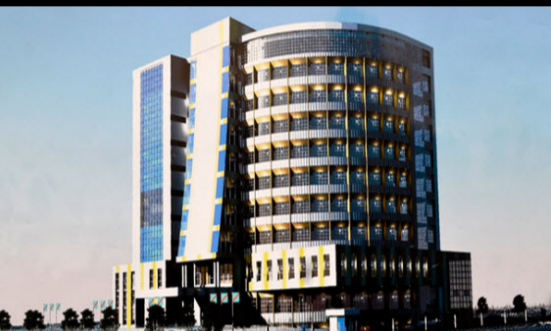
Equipe de Rédaction
Jacques KATSHELEWA,
Valery MADIANGA
Clarisse BONSU

Mise en page et Réalisation PAO
Valery MADIANGA

EDITORIAL:



Croissance pro-pauvre, dépenses publiques pro-pauvres : opter pour une voie de développement endogène.
page 3



RDC :
Ce qu'il faut retenir de l'exécution du budget au premier trimestre 2019
pages 4



RDC :
Croissance pro-pauvre, dépenses publiques pro-pauvres et développement humain : où en est la RDC ?
pages 5-7



RDC:
Les cinq pistes pour la bonne gestion des fonds alloués au processus électoral page 8



RDC:
Le COASCE alerte sur un génocide intellectuel à l'éducation
page 9

Nos partenaires

11.11.11
COMBATTONS L'INJUSTICE

OSISA
Open Society Initiative
for Southern Africa

Croissance pro-pauvre, dépenses publiques pro-pauvres : opter pour une voie de développement endogène

Lorsqu'à chaque apparition du Président Félix la population scandait le slogan : « Le peuple d'abord » cela veut tout simplement dire que nous voulons l'éradication de la pauvreté qui nous frappe dans notre plus grande majorité. Il faut par conséquent changer la vision globale en matière de politique économique.

"Il faut changer la vision globale en matière de politique économique"

Il serait presque banal de dire que nous devons opter pour une voie de développement endogène. Cette voie exige que notre société reste elle-même, qu'elle puise ses forces dans sa culture et dans les formes de pensées et d'action qui lui sont propres, afin que notre développement devienne une réalité de transformation permanente de notre système social.

Opter pour un développement endogène, c'est faire en sorte que celui-ci réponde à des valeurs communes, à une inspiration cohérente, à des espoirs et des besoins partagés, où se reconnaît l'ensemble de la collectivité nationale, et qu'il puisse mobiliser ses volontés, ses énergies, ses imaginations rassemblées. C'est au regard de cette exigence que nous pourrions envisager le processus de modernisation et la maîtrise du savoir et du savoir-faire modernes.

Ce développement n'aura de sens que s'il renforce et fortifie la créativité sociale ; il ne pourra réussir que s'il est assumé par des populations pleinement conscientes de sa nécessité, aptes à agir et décidées à le faire. Cela veut dire qu'il faudra parier sur l'homme et ses possibilités, lui donner des raisons de vouloir aller de l'avant, de moduler les innovations technologiques, sociales, politiques, culturelles de sorte qu'elles soient à chaque étape, assumées par la population elle-même et vécues par elle comme un dépassement créateur et bénéfique.

On est bien loin des modèles qui ont inspiré notre construction économique actuelle qui a plutôt marginalisé à tout point de vue la population. Toutes les réformes à envisager dans chaque secteur doivent répondre aux exigences de cette voie de développement.

Voici en quels termes comment la Banque Mondiale des années 70 exprime sa préoccupation en faveur du développement endogène :

"Lorsque les privilégiés sont peu nombreux et les désespérément pauvres la majorité et lorsque l'écart se creuse sans cesse davantage... ce n'est qu'une question de temps avant qu'un choix décisif ne s'impose entre le coût politique d'une réforme et le risque politique d'une révolution. C'est la raison pour laquelle les politiques d'éradication de la pauvreté dans les pays sous-développés s'imposent, non seulement par principe, mais par prudence. La justice sociale n'est pas principalement un impératif moral, elle est un impératif politique » (RS. Mac Namara, discours annuel à la Conférence des Gouverneurs de la B.J.R.D., 1972)".

Comme quoi, la charité peut se conjuguer avec le maintien de l'ordre social imposé par les dominants. A cette époque, en pleine guerre froide, on ne peut que douter de la sincérité et du caractère non désintéressé d'un tel discours sortant de la bouche d'un grand représentant de la haute finance d'un système capitaliste mondial dominant, puissant et sur-déterminant. A cette époque, ce système est le plus sûr soutien des pires dictatures maintenues au pouvoir contre les intérêts de leurs peuples. Eradiquer la pauvreté signifie à cette époque, maintenir, sauver les systèmes oppressifs au pouvoir et éviter les révolutions populaires et démocratiques.

Un tel discours, tenu aujourd'hui aurait une autre lecture, beaucoup plus sympathique. L'option pour le développement endogène ne peut produire que la croissance pro-pauvre et bien évidemment exiger des dirigeants de réallouer une fraction très importante du surplus économique vers les secteurs pro-pauvre, c'est-à-dire : l'agriculture, la santé, l'éducation, les infrastructures, etc.

Prof. Florimond MUTEBA
PCA/ODEP

RDC :

Ce qu'il faut retenir de l'exécution du budget au premier trimestre 2019



Photo:
Hôtel du Gouvernement de la RDC

Les états de suivi budgétaire provisoire à fin mars 2019 renseignent que le plan d'engagement budgétaire de la période prévoyait les dépenses à hauteur de 682 894 119,48 millions de dollars américains. Pendant la période, les recettes internes mobilisées par les régies financières se situent autour de 583 668 054,93 millions USD soit un taux d'exécution de 85%. Comparé aux prévisions linéaires de 1 374 483 494,23 milliard USD, il se dégage un taux d'exécution de 42,46%. De même, les statistiques publiées de la banque centrale du Congo indiquent un déficit budgétaire de 91,5 millions dollars américains en mars (160 milliard de FC) et 59,5 millions USD (104 milliard de FC) au 5 avril 2019.

De janvier à Mars 2019, deux rubriques budgétaires ont un paiement de plus de 85%. Il s'agit des dépenses de rémunération, qui constituent le plus important paiement effectué par le trésor public (85%), suivit de celles de fonctionnement des institutions et ministères, ainsi que les transferts en province.

La mauvaise gestion crée des dégâts

L'exécution du budget 2019 pendant la période de janvier-mars est caractérisée par un déficit budgétaire de janvier-mars de 151,1 millions USD et pourraient être plus élevé d'autant plus que les dépenses publiques ont été payé à hauteur de 42,46% au premier trimestre 2019; l'absence de sources de financement des prévisions établies; des dépassements habituels des prévisions votées et dont les sources de financement sont clairement indiquées. A titre d'exemple, les dépenses de fonctionnement la Présidence de la République ont connu un dépassement de 120% entre janvier-mars 2019.

Au cours de la même période les dépenses des institutions politiques, notamment la Présidence de la République (18 millions USD), la Primature (6,1 millions USD), l'Assemblée Nationale (17,1 millions), le Sénat (5,2 millions USD), les Gouvernorats des provinces et les

Assemblées provinciales (167,2 millions USD) ont coûté environ 213,6 millions USD au trésors publics.

La réduction de ces dépenses pourraient faciliter la construction des écoles et des hôpitaux, la réhabilitation des routes, etc.

Ensuite, il faut noter que plus de 75% des dépenses publiques ont été exécutées en procédures d'urgence, foulant aux pieds les règles établies et en dehors des crédits votés par le Parlement. Le programme d'urgence de 100 jours en est une pire illustration. Il est extrabudgétaire et viole la Loi relative au finances publiques. Ces dépenses sont engagées par des services non attitrés, par manque d'un Gouvernement, indique une source du ministère des Infrastructures et travaux publics.

Au niveau de la mobilisation des recettes publiques, on note qu'aucune régie financière n'a atteint ses assignations au premier trimestre 2019. La corruption, l'évasion fiscale, les exonérations illégales, l'immixtion du personnel militaires et policiers sont des faits qui privent l'Etat congolais à avoir les moyens dont-il a besoin. C'est la raison pour laquelle les dépenses sont supérieures aux recettes mobilisées.

Faible dépenses des secteurs pro pauvres

Alors que les dépenses institutions s'accroissent du jour au lendemain, celles des secteurs sociaux diminuent. Avec la persistance du déficit budgétaire depuis février 2019, les chances des investissements restent très minces. Cela se justifie dans la mesure où la gestion budgétaire reste opaque. Le non-respect des lignes budgétaires priveraient les secteurs pro pauvres de moyen de mise en œuvre des politiques publiques, comme fut le cas pendant la période comprise entre 2012-2017. On assisterait à l'accroissement des inégalités sociales, l'approfondissement de la pauvreté, la détérioration de la gouvernance administrative, la baisse de la consommation, ... ne feront que perdurer, malgré les bonnes intentions

du Président de la République.

Comme dans le passé, le budget de la RDC de 5 milliard de dollars américains restera celui de la rémunération et de fonctionnement. Ce sont donc les dépenses d'investissements qui resteront en souffrance, d'autant plus que le solde budgétaire a été toujours négatif à chaque exercice budgétaire. 59 millions USD en 2013 et 256 millions USD en 2015, renseignent les rapports de la cour des Comptes.

Comment améliorer la gouvernance budgétaire !

Le déficit budgétaire se traduit par des emprunts nouveaux que l'État doit contracter au cours de l'année. Si l'État doit emprunter pour se procurer des liquidités nécessaires pour couvrir les emprunts antérieurs arrivés à échéance, on parle alors d'effet « boule de neige ». Selon les économistes, le déficit budgétaire peut jouer différents rôles. Pour Keynes, il peut stimuler la croissance et l'emploi dans une économie en récession. En revanche, les libéraux insistent sur les effets néfastes de l'accroissement de la dette publique.

Pour améliorer la gouvernance budgétaire, quelques pistes semblent pertinentes dans le contexte congolais, notamment la compréhension par le secteur public de l'administration centrale ; provinciale et municipale ; les organismes décentralisés et les entreprises publiques ; afin de lutter contre la corruption, les évasions fiscales, tout en améliorant les structures de mobilisation des recettes publiques et parvenir à la redéfinition de la politique économique. Cela pourrait conduire à la bonne mobilisation des recettes par les régies financières et le respect de la chaîne de la dépense par tous les services publics. En plus, il est urgent de revoir le type de coopération avec les différents partenaires intervenant en RDC.

Valéry MADIANGA
Chargé de communication

RDC :

Croissance pro-pauvre, dépenses publiques pro-pauvres et développement humain : où en est la RDC ?



En mai 2018, l'Observatoire de la Dépense Publique a réalisé avec l'appui du Comité d'Orientation de la Réforme des Finances Publiques (COREF) une mission d'Evaluation Citoyenne de l'exécution des budgets de l'Etat dans les secteurs pro-pauvres de 2014 à 2016. L'étude a été conduite par deux consultants sous la supervision de l'Observatoire de la Dépense Publique à savoir le Professeur Florimond MUTEBA TSHITENGE Président de l'Observatoire de la Dépense Publique et Joël MUKENI, Chef de Travaux à l'Université de Kinshasa.

La principale conclusion de ladite étude est que les budgets en RDC ne sont pas pro-pauvres. La croissance économique n'a jamais été pro-pauvre, la croissance est considérée « pro-pauvre » quand les revenus des pauvres croissent dans une proportion plus grande que celle des revenus des non pauvres. Dans ces conditions, plus la proportion de la croissance des revenus des pauvres (comparée à celle de la croissance chez les non-pauvres) est élevée, meilleure est la qualité « pro-pauvres » de la croissance. Ce qui n'a jamais été le cas en RDC surtout les vingt dernières années.

1. Aperçu général sur l'évolution des dépenses par rubrique des secteurs pro-pauvres par rapport aux autres secteurs dans le budget général de l'Etat

L'évolution globale des dépenses exécutées par rubrique du Budget Général de l'Etat de 2014 à 2016 est de 16 163 125 095 453,9 de CDF contre une prévision de 20 532 694 906 728,8 CDF, soit un taux d'exécution de 78,7%.

La part de dépenses par rubriques des secteurs pro-pauvres a été de CDF 7 150 017 869 377,36 sur les dépenses globales est de 20 532 694 906 728,8 CDF, soit la part de 34,8% en prévision et CDF 3 884 821 898 589,06

sur les dépenses globales exécutées de 16 163 125 095 453,9 CDF, la part de 24%, soit un taux de 54,3%.

2. Sur le plan de l'exhaustivité des budgets

Partant des méthodes proposées par l'assistance technique du Département des Finances Publiques du Fonds Monétaire International et du Centre Régional de Renforcement des Capacités pour l'Afrique Centrale, AFRITAC Centre ainsi que celle de la Banque Mondiale et du Programme des Nations Unies pour le Développement ayant mis à la disposition des Experts du Gouvernement des outils d'élaboration du cadrage macro-économique, du Cadre Budgétaire à Moyen Terme et des Cadres des Dépenses à Moyen Terme, le Gouvernement a développé des outils d'établissement du lien entre le Programme d'Action du Gouvernement et le budget. Les efforts restent à faire au niveau de la répartition intra-sectorielle dans la mesure où le projet du budget n'est pas encore accompagné des Cadre de Dépense à Moyen Terme Sectoriels. Par ailleurs, l'évaluation PEFA (Public Expenditure and Financial Accountability) 2012 relève notamment que les délais accordés aux ministères techniques pour la présentation de leurs propositions restent toujours trop courts. Cette évaluation indique également que les projets de budget sont transmis tardivement au Parlement.

3. Sur le plan du réalisme des budgets

En RDC, les taux de réalisation des prévisions de recettes affichent une tendance baissière sur toute la période 2001-2014, comme on l'a déjà dit. Pour l'année 2014, ce taux est ressorti à moins de 60% et son taux de décaissement n'est que de 56%. Il est clair qu'avec un tel niveau de réalisation la crédibilité, le réalisme ainsi que la redevabilité du budget de l'Etat deviennent des sujets à caution. D'après le Comité Permanent du Cadrage Macro-économique (2017), il y a lieu de tirer trois principales leçons au départ de ces constats. Premièrement, il apparaît ainsi formellement que les prévisions de recettes sont irréelles au regard des performances palpables des services fiscaux. Deuxièmement, si le pays veut accomplir ses ambitions de développement, des mesures robustes et inflexibles doivent être adoptées par le Gouvernement pour amplifier substantiellement les taux de recouvrement des recettes. Troisièmement, le Gouvernement doit rajuster ses ambitions pour les aligner sur ses capacités réelles de financement afin d'éviter d'affaiblir tout l'ensemble de son processus budgétaire.

4. Sur le plan de la rationalité de la dépense

De 2011-2015 : La part des dépenses en capital s'est éle-



Photo: Construction d'une école à Kimbanseke/Kinshasa

vé à 27,4 % ressortant une baisse de 8,1% par rapport à la moyenne de 2006-2010 et de 71,9% des dépenses de fonctionnement. Cette tendance à la baisse des dépenses d'investissement est surtout due aux financements des élections organisées en 2011.

5. Sur le plan de la budgétisation fondée sur les politiques publiques

En RDC, le processus de programmation/budgétisation souffre cependant d'un manque d'ancrage du Cadre de Dépense à Moyen Terme sur le Programme d'Action Prioritaire. Ceci est dû à plusieurs raisons parmi lesquelles on peut citer : (i) la non utilisation d'une mercuriale des prix pour estimer les coûts réels des ouvrages à livrer par différents programmes à réaliser, (ii) l'inexistence d'une stratégie de financement pour servir de sous bassement à une note de plaidoyer en vue de mobiliser les ressources nécessaires ainsi que (iii) l'absence de données fiables pour doter chaque programme des indicateurs de suivi assortis des cibles tangibles à atteindre.

6. Sur le plan de la budgétisation axée sur la lutte contre la pauvreté

De manière générale, pour être qualifiée de pro-pauvre, le budget de l'Etat en RDC devrait normalement accompagner les objectifs ultimes de lutte contre la pauvreté tels que fixés dans les différents documents de la planification du développement ; Et pourtant, il revient d'après les différentes revues des Objectif du Millénaire pour le Développement, du DSCR 2 et du PAG que très peu de ces objectifs n'ont pu être atteint en particulier ceux liés à l'atteinte des Objectif du Millénaire pour le Développement. Quelques indicateurs pourraient expliquer cette situation.

1) La faible mise en œuvre du programme de renfor-

cement des capacités contenu dans le programme du Fonds National de Renforcement des Capacités;

2) Le faible développement social et humain nécessaire pour sortir le pays de la catégorie des Pays moins avancés

3) La pénible et difficile poursuite de la construction et de la modernisation des infrastructures de base, les faibles avancées dans l'amélioration du cadre de vie et des conditions sociales de la population, pas d'amélioration des conditions de production agricole en vue de lutter contre l'insécurité alimentaire en vue de faire du Congo un grenier agricole ainsi que le faible renforcement du capital humain en vue de faire de la société congolaise un vivier de la nouvelle citoyenneté et un pool d'intelligence tel que prôné dans la vision de Kabila sur la révolution de la modernité et relayé dans le Programme d'Action du Gouvernement (2012-2016).

4) En rapport avec le DSCR 2 et le Programme d'Action Prioritaire renforcé du Programme Autonome du Gouvernement et du DSCR 2, il était prévu qu'un budget pro-pauvre digne de ce nom devrait ramener l'incidence de la pauvreté d'environ 70% en 2010 à moins de 60% en 2016, assurer un taux de croissance moyen du PIB à 2 chiffres à partir de 2010, créer environ 1 million d'emplois décentés par an pour réduire le taux de sous-emploi global, stabiliser les prix intérieurs des biens et services pour atteindre un taux d'inflation moyen annuel inférieur à 4% et contenir le solde budgétaire à moins de 1,5% du PIB pour éviter le recours massif aux modes de financement inflationniste. Il n'y a eu que très peu d'avancées.

5) Par rapport à l'atteinte des Objectif du Millénaire pour le Développement, les différents rapports élaborés à cet effet montre des progrès importants ont été réalisés dans certains Objectif du Millénaire pour le Développement. Il s'avère cependant que tous ces progrès réalisés sont à la fois insuffisants par rapport aux objec-

tifs fixés et en dessous des normes fixées.

6) Les leçons à tirer de l'exécution des budgets en rapport avec le New Deal sont les suivantes : (i) une démarche de budgétisation désarticulée ne permettant pas une convergence des efforts, actions et programmes vers la résolution de la fragilité et la marche vers la résilience, (ii) la faible mobilisation des recettes pour des budgets censés concourir à l'émergence du pays fait également partie des faiblesses décelées, (iii) la faible couverture des investissements au profit des dépenses de rémunération et de fonctionnement, (iv) la dépendance accentuée vis-à-vis de l'extérieur pour le financement de gros investissements ainsi que des prévisions budgétaires souvent trop ambitieuses, jamais pleinement réalisées, (v) le non alignement du budget sur le New Deal et le manque d'ancrage des indicateurs du budget sur les indicateurs de la matrice de fragilité.

Il devient de ce fait difficile de conclure à l'existence d'un budget pro-pauvre en RDC entre 2014 et 2016 période de l'étude, mais aussi entre 2001 et 2014 et entre 2017 et 2018.

Si le nouveau pouvoir veut réellement éradiquer la pauvreté, il doit s'approprier les constats ci-dessus mais également changer de vision globale en matière de la politique économique en optant pour une voie de développement endogène.

Il doit également mettre en œuvre des politiques macro-économiques pro-pauvres, stables, identifier de façon pratique des politiques de croissance au service du développement humain.

Prof. Florimond MUTEBA TSHITENGE
et
C.T. Joël MUKENI MAFUKU

Evolution de la part des secteurs pro-pauvres par rubrique de 2014 à 2016 par rapport aux autres rubriques du budget général de l'Etat

ANNEES RUBRIQUES	2014 A 2016		
	PREVISIONS DE 2014 A 2016	EXECUTIONS DE 2014 A 2016	%
Bourse d'études	5 700 000 000,00	466 038 662,30	8,2
Charges communes	253 559 942 000,00	231 703 167 809,46	91,4
Contrepartie des Projets	160 281 344 000,00	117 566 122 040,36	73,3
Santé, Agriculture, Développement rural et Genre, Famille et Enfants	39 722 864 220,50	74 470 372 401,54	187,5
Autres	120 558 479 779,50	43 095 749 638,82	35,7
Dépenses Exceptionnelles sur ressources Extérieures	113 755 498 432,00	-	0,0
Dépenses Exceptionnelles sur ressources Propres	1 247 566 052 877,00	286 020 544 831,33	22,9
Financement des Réformes	59 083 039 229,00	9 687 920 031,36	16,4
EPS/SECOPE	8 000 000 000,00	-	0,0
Autres	51 083 039 229,00	9 687 920 031,36	19,0
Fonctionnement des Institutions	891 039 046 930,40	1 032 884 647 993,48	115,9
Présidence, Primature, Vice-Primature, Secrétariat du Gvt, Assemblée Nationale, Senat,	644 437 203 933,40	897 605 737 065,06	139,3
Autres	246 601 842 997,00	135 278 910 928,42	54,9
Fonctionnement des Ministères	1 775 021 739 190,00	918 299 917 044,97	51,7
Santé, Enseignement, Infrastructures, Agriculture, Développement rural, Genre, Femme et Enfants	409 545 239 429,00	196 975 066 835,71	48,1
Autres	1 365 476 499 761,00	721 324 850 209,26	52,8
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	312 910 203 461,00	475 495 376 764,58	152,0
Santé, Enseignement, Infrastructures, Agriculture, Développement rural, Genre, Femme et Enfants	86 048 393 895,00	73 662 427 475,55	85,6
Autres	226 861 809 566,00	401 832 949 289,03	177,1
Investissements sur Ressources Extérieures	4 167 599 852 524,00	839 646 400 141,35	20,1
Santé, Enseignement, Infrastructures, Agriculture, Développement rural, Genre, Femme et Enfants	1 887 430 657 642,00	385 650 975 172,05	20,4
Autres	2 280 169 194 882,00	453 995 424 969,30	19,9
Investissements sur Ressources Propres	452 834 865 487,00	5 957 674 645 296,66	1315,6
Santé, Enseignement, Infrastructures, Agriculture, Développement rural, Genre, Femme et Enfants	109 286 436 277,00	141 011 387 850,63	129,0
Autres (Rubrique Fourre-tout)	343 548 429 210,00	5 816 663 257 446,03	1693,1
Investissements sur Transfert aux Provinces et ETD	2 150 126 668 485,40	324 954 017 105,31	15,1
Santé, Enseignement, Infrastructures, Agriculture, Développement rural	1 886 115 332 156,00	281 036 776 246,56	14,9
Autres (Fourre-tout)	264 011 336 329,40	43 917 240 858,75	16,6
Rémunérations	5 378 034 324 998,00	5 192 858 232 118,03	96,6
Santé, Enseignement, Infrastructures, Agriculture, Développement rural, Genre, Femme et Enfants	2 723 868 945 757,86	2 732 014 892 607,02	100,3
Autres (Fourre-tout)	2 654 165 379 240,14	2 460 843 339 511,01	92,7
Subventions aux organismes Auxiliaires	146 685 856 619,00	724 335 710 096,55	493,8
Subventions aux services déconcentrés	25 095 355 162,00	2 375 000 000,00	9,5
Subventions aux services Ex-BPO	64 050 918 499,00	49 157 355 518,16	76,7
Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)	666 498 100 000,00	606 156 920 591,65	90,9
Dette Publique	662 300 989 000,00		
Frais Financiers	293 505 375 200,00		
Rétrocession aux Régies Financières	691 222 068 231,00		
TVA Remboursable	1 015 823 666 404,00		
TOTAL	20 532 694 906 728,80	16 163 125 095 453,90	78,7
Montant total des secteurs pro-pauvres dans le budget Général	7 150 017 869 377,36	3 884 821 898 589,06	54,3
Taux	34,82	24,04	

Les cinq pistes pour la bonne gestion des fonds alloués au processus électoral

De 2014 à 2018, le Parlement a voté pour les opérations électorales un budget de l'ordre de 1 980 497 970,12 USD. Les différents rapports de reddition de comptes renseignent que le montant payé par le Gouvernement à la CENI s'élève à 1 115 267 204,4 USD soit 56,31%. Cependant, les différentes analyses faites par l'Observatoire de la Dépense Publique (ODEP) ont révélé que l'exécution du budget alloué au processus électoral est caractérisée par le non-respect du plan de décaissement des fonds alloués au processus électoral ; l'utilisation irrationnelle des fonds alloués au processus électoral ; l'absence de contrôle efficace tant institutionnel que citoyen de la gestion financière du processus électoral.

Face à cette situation, l'ODEP propose quelques pistes de solution pour améliorer la gouvernance des fonds alloués au processus électoral en RDC :

1. La redynamisation d'une cellule de gestion des projets et marchés publics

La CENI ne dispose pas d'un organe de gestion des projets et marchés publics actif. Pour effectuer une commande publique, elle continue à faire recours au Bureau Central de Coordination (BCECO). Alors que la réforme introduite en 2010 par la nouvelle Loi relative aux marchés publics en son article 13 indique que la gestion des projets et la passation des marchés publics sont assurés par l'autorité contractante qui dispose en sein d'une cellule de gestion des marchés publics et de délégation de service.

Ainsi, conformément à l'article 44 du décret n°10/22 du 02/06/2010 portant manuel de procédures de la loi relative à la passation des marchés publics, ce service technique permettra à la CENI « ... lors de l'établissement de son budget, d'évaluer le montant total des marchés de fournitures, de services, de travaux ou de prestations intellectuelles qu'elles envisagent passer au cours de l'année concernée et établir un plan de passation des marchés comprenant l'ensemble de ces marchés, suivant un modèle type fixé par l'autorité de régulation des marchés publics ». Conformément à la loi, la CENI pourra élaborer effectuer les marchés publics.

2. La suppression des dépenses des opérations électorales comme étant exceptionnelle (Fonds spécial d'intervention)

En analysant le budget présenté par la CENI, on note que les dépenses urgentes représentent 9% de l'en-



Photo: Présentation de la machine à voter

semble des dépenses annuelles de l'Etat. Ce fonds spécial d'intervention est prévu au titre de dotation allouée à la CENI. Selon les instructions relatives à l'exécution du budget 2019, son octroi est limité. Cependant, depuis 2011, cette pratique a prouvé ses limites. Pour éviter l'opacité dans la gestion des fonds alloués au processus électoral, il serait souhaitable que ces dépenses soient classées comme investissements sur ressources propres. Car, leurs paiements suivent la procédure normale de la dépense publique.

3. Elaboration d'un budget détaillé et voté par le Parlement

Le budget détaillé des opérations électorales doit faire l'objet d'un débat public au Parlement. La façon dont la CENI a la manière de procéder, viole les instructions du Ministère du Budget sur l'élaboration du Budget de l'Etat et la Loi relative aux finances publiques. Le contenu des dépenses exceptionnelles sur ressources propres (Fonds spécial d'intervention) ne sont pas renseignées dans le document n°6, qui accompagne la Loi de finances de l'année. Pourtant depuis 2011, la RDC a opté pour une gestion des finances publiques orientée vers l'obligation des résultats pour la réalisation des objectifs de développement, dont ceux de la croissance et de la réduction pauvreté.

4. Le renforcement de contrôle tant interne qu'externe

Conformément à la constitution le Parlement est appelé à veiller à ce que l'application des politiques publiques reflète les besoins du Peuple. Mais, entre 2014-2018 aucune initiative du contrôle de la CENI n'a abouti, malgré ses 500 députés. Sans interférence, l'Inspection Générale des Finances et la Cour des Comptes doivent effectuer le contrôle sur les Ordonnateurs et les Comptables

publics, de manière indépendante, pour une gestion responsable des fonds alloués aux élections.

Ainsi, le corps des contrôleurs budgétaires doit veiller que l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement d'une dépense soit conforme aux crédits votés par le Parlement. Le comptable public affecté à la CENI doit veiller à la régularité des opérations en amont de l'encaissement ou du paiement. Il devra s'assurer que toutes les opérations financières de la CENI sont conformes au règlement général sur la comptabilité publique.

5. Présentation d'un rapport annuel conforme à l'exercice budgétaire

L'exercice budgétaire s'étend sur une année civile allant du 1er janvier au 31 décembre. Les rapports des différents services de l'Etat suivent la même logique. Ce qui permet au Ministère du budget d'élaborer son rapport de mise en œuvre des politiques publiques et celui des finances, ainsi que la reddition des comptes. Mais, les rapports de la CENI sont élaborés pour la période allant de Juin l'année x à Mai de l'année y.

Cette pratique va à l'encontre du principe de l'annualité budgétaire tel que prescrit à l'article 5 de la Loi relative aux finances publiques. Elle ne permet pas non plus de déceler le taux d'exécution budgétaire par année, corriger les faiblesses dans l'élaboration et le paiement de certaines dépenses.

Les bonnes pratiques budgétaires peuvent favoriser une meilleure gestion financière de la CENI. Mais aussi permettre à l'organe d'appui à la démocratie d'organiser des élections transparentes et apaisées.

Valery MADIANGA
Chargé de Communication

Le COASCE alerte sur un génocide intellectuel à l'éducation



Photo: Les écoliers après les épreuves du TENAFEP exercice 2016-2017

Nul n'ignore à l'heure actuelle que le système éducatif en République Démocratique du Congo souffre d'une forte récession de sa qualité : sous qualification de l'enseignant, la corruption, faible prise en charge de l'enseignant par l'Etat, voir même du financement du système éducatif, etc.

La RDC est tombée trop bas en matière d'éducation à tel enseigne qu'on accorde plus du crédit aux diplômes actuels obtenus par nos enfants.

Comme qui dirait cela ne suffisait pas, on va créer un autre Ministère frère à l'EPSP en charge de la formation professionnelle, arts et métiers. comme nous le savons, les deux Ministères se sont livrés en une bataille rangée de leadership. Chacun décidé à organiser les Examens d'Etat pour cet exercice scolaire 2018-2019.

Pourtant, l'ordonnance-loi n° 17/025 du 10 juillet

2017 fixant les attributions des Ministères confié à l'EPSP la mission d'organisation et supervision des épreuves et publication des résultats des examens certificatifs et tests. A celui en charge de la formation professionnelle, arts et métiers de le faire en collaboration avec le Ministère ayant l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel dans ses attributions.

A observer le conflit de compétence, qui a émaillé les deux Ministères, on serait seulement tenté de confirmer que la motivation profonde n'est pas celle liée à l'amélioration de la qualité de l'éducation ni du profil qualitatif des finalistes, mais plutôt la commercialisation de l'éducation basée sur la perception des frais qui entourent d'organisation de ces épreuves.

Cela a comme conséquence : les parents continuent à financer l'enseignement à hauteur de 75%. Désemparés et ne savent plus à quel sein se vouer ; l'Implication de deux coordinations des EXETAS qui chacun pourrait avoir son modèle de diplôme d'Etat ; la double budgétisation des frais d'organisation de ces épreuves par le trésor public et les parents; les responsables des écoles ne savent pas non plus à quelle coordination obéir et aussi quels frais percevoir ; quel pourrait être le soubassement

juridique du Diplôme délivré par le MINISFPMA ? Le risque d'un génocide intellectuel de nos élèves est grand.

Même si le conflit semble être résolu, les tensions peuvent dégénérer au sein des écoles, de Sous-proved, Inspection de pool etc...

Saisissant l'opportunité du changement du Régime politique intervenu en RDC à l'issue des élections de décembre 2018 et aussi le fait que le peuple congolais est dans l'attente d'un nouveau Gouvernement capable d'impulser une nouvelle gouvernance positive, de considérer l'éducation comme le socle du développement de la RDC, le Consortium des Organisations des Acteurs de la Société Civile du Secteur de l'Education (COASCE) en sigle leurs recommande : l'actualisation de l'ordonnance-loi fixant les attributions des Ministères pour mettre fin à cette cacophonie ; l'application effective de la gratuité de l'enseignement de base ; la prise en compte des besoins réels de l'enseignement dans le budget rectificatif, qui sera voté afin d'éviter la commercialisation de l'enseignement.

Pius MBWES
Coordonnateur/COASCE